

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Maladie d'Aujeszky : chasseurs et vétérinaires renforcent leur coopération pour mieux surveiller et prévenir la maladie

**Le 8 septembre à Issy-les-Moulineaux**

La maladie d'Aujeszky est une préoccupation majeure pour les chasseurs, les propriétaires de chiens et les vétérinaires. Le sanglier constitue un réservoir naturel du virus et peut être porteur asymptomatique. Chez les chiens, en revanche, la maladie est systématiquement mortelle. Et sans chien, pas de chasse.

Cela fait plusieurs années que la FNC a conduit des études sur la maladie mais, jusqu'à présent, il était difficile de disposer d'une vision précise et chronologique des cas d'Aujeszky chez les chiens et donc de savoir où et comment le virus circulait sur le territoire. Face à cette situation, la Fédération nationale des chasseurs et l'Ordre national des vétérinaires ont décidé de renforcer leur coopération afin d'améliorer la remontée d'informations et la prévention.

Première avancée : le Réseau d'épidémiosurveillance pour les animaux de compagnie (RESPAC), placé sous l'égide de l'AFVAC (Association française des vétérinaires pour animaux de compagnie), met en place le premier dispositif de surveillance d'une affection touchant les chiens qui est spécifiquement consacré à la maladie d'Aujeszky.

CalypsoVet, plateforme accessible à tous les vétérinaires en exercice dispose désormais d'un outil spécifique permettant de déclarer les suspicions de maladie d'Aujeszky et d'enregistrer les résultats des analyses, développé avec le soutien financier de la Fédération nationale des chasseurs.

L'AFVAC assurera parallèlement une sensibilisation des vétérinaires à la détection de la maladie, à son diagnostic et aux moyens de confirmation. Une attention particulière sera portée aux vétérinaires exerçant en milieu rural.

Cette mobilisation via CalypsoVet doit permettre de disposer progressivement d'une information beaucoup plus précise sur la présence et la circulation de la maladie. Chaque cas rencontré par un vétérinaire pourra désormais contribuer à améliorer les connaissances.

Mieux identifier le risque, c'est aussi pouvoir plus rapidement informer les chasseurs concernés et adapter les actions de prévention. Cette amélioration de la surveillance doit aller de pair avec un renforcement des moyens de prévention.



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

En croisant l'expertise sanitaire des vétérinaires et la connaissance du terrain du réseau cynégétique, l'objectif est de mieux identifier les territoires à risque, de comprendre la dynamique de transmission du virus et d'adapter les actions de prévention.

Documenter la maladie permettra également de mobiliser un laboratoire pour travailler sur un vaccin spécifique.

Deuxième avancée : la Fédération nationale des chasseurs et le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires (CNOV) ont formalisé leur coopération autour de la vaccination des chiens de chasse contre la maladie d'Aujeszky, dans le cadre de la signature d'une convention. Cette convention reconnaît que cette vaccination répond à « un objectif d'intérêt collectif pour la santé des animaux et contribue à des ambitions scientifiques d'intérêt général ».

L'objectif est très concret : faciliter l'intervention des vétérinaires auprès des chasseurs et de leurs chiens, notamment à l'occasion de rassemblements.

Les Fédérations départementales des chasseurs pourront ainsi établir des listes de vétérinaires volontaires pour participer à ces opérations. La convention encadre également les dérogations nécessaires à l'intervention des vétérinaires dans ces circonstances.

Déclarer, analyser, cartographier, prévenir et faciliter la vaccination : c'est un dispositif complet de surveillance et de prévention que chasseurs et vétérinaires construisent ensemble. Une démarche qui conforte également le rôle essentiel de sentinelle sanitaire joué par les chasseurs et l'ensemble du réseau cynégétique sur les territoires.

Pour Willy Schraen, président de la FNC : « C'est cette alliance entre expertise vétérinaire et connaissance du terrain des chasseurs qui doit permettre d'établir une stratégie de prévention et de protection des chiens. En mettant en commun nos informations et nos moyens d'action, nous allons pouvoir mieux localiser le risque, mieux informer les chasseurs et faciliter la vaccination. C'est exactement le type de coopération concrète dont nous avons besoin. Je tiens à remercier les membres du Conseil national de l'Ordre des vétérinaires pour leur implication. Les connaissances ainsi acquises vont contribuer à élaborer le vaccin spécifique pour les chiens contre cette maladie. »

## A propos de la Fédération Nationale des Chasseurs

La Fédération Nationale des Chasseurs, association agréée au titre de la protection de l'environnement, est chargée d'assurer la promotion et la défense de la chasse, ainsi que la représentation des intérêts cynégétiques auprès des instances nationales et européennes. Elle assure la représentation des fédérations départementales et régionales des chasseurs au niveau national, et la coordination de leurs actions (en faveur de la biodiversité, gestion des dégâts de grand gibier aux cultures, sécurité, éducation à la nature ...). La chasse rassemble en France plus de 5 millions de personnes dont près de 925 000 pratiquants annuels. Avec près de 70 000 associations de chasse, 94 fédérations départementales et 13 fédérations régionales, la chasse constitue l'un des réseaux ruraux les plus organisés de France. En savoir plus : <http://chasseurdefrance.com/> @ChasseursFrance

